22 déc 2023 -20:41

Appartient à Conseil des ministres du 22 décembre 2023

Conditions relatives à l’emploi de travailleurs du sexe – Deuxième lecture

Le Conseil des ministres a approuvé en deuxième lecture un avant-projet de loi fixant des dispositions en matière d’emploi des travailleurs du sexe.

Le contrat de travail est soumis à la règlementation usuelle, à l'exception de certains aspects spécifiques liés aux quatre libertés qui sont communément reconnues aux travailleurs du sexe, que voici :

- le droit de refuser un partenaire sexuel
- le droit de refuser des actes sexuels spécifiques
- le droit d’interrompre ou d’arrêter l’activité à tout moment
- le droit d'imposer ses propres conditions à la sexualité

En outre, l’avant-projet contient les dispositions suivantes :

- les conditions auxquelles un employeur doit satisfaire pour être agréé
- seuls les employeurs qui ont obtenu un agrément préalable conformément aux dispositions de la présente loi peuvent occuper des travailleurs du sexe, sans quoi ils risquent d'être poursuivis pour proxénétisme
- l’obtention d’un agrément est soumis à des exigences strictes, afin de prévenir les abus et l'exploitation des travailleurs du sexe
- la désignation obligatoire d'au moins une personne de confiance

L’avant-projet de loi est transmis pour avis au Conseil d’État.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Pierre-Yves Dermagne, Vice-Premier ministre et ministre de l'Economie et du Travail
Rue Ducale, 61
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 207 16 00
https://dermagne.belgium.be
contact@dermagne.fed.be

Nicolas Gillard
Porte-parole (FR)
+32 476 20 37 84
nicolas.gillard@dermagne.fed.be

Laurens Teerlinck
Porte-parole (NL)
+32 484 68 12 59
laurens.teerlinck@dermagne.fed.be

Frank Vandenbroucke, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique
Rue de la Loi, 23
1040 Bruxelles
Belgique
https://vandenbroucke.belgium.be
info@vandenbroucke.fed.be

Sandrine Daoud
Porte-parole (FR)
+32 472 02 84 14
sandrine.daoud@vandenbroucke.fed.be

Arne Brinckman
Porte-parole (NL)
+32 476 28 83 13
arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be

Paul Van Tigchelt, Vice-Premier ministre et ministre de la Justice et de la Mer du Nord
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 6e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 792 99 02
contact@teamjustice.be

Julien Vandenborre
Porte-parole (FR)
+32 475 56 44 07
julien@teamjustitie.be

Jan Van der Cruysse
Porte-parole (NL)
+32 490 57 33 88
jan@teamjustitie.be

© 2023 - news.belgium.be